

## Allemagne : vers la reconnaissance d'un "troisième sexe"

Article rédigé par *Nouvelles de France*, le 09 novembre 2017

source[Nouvelles de France]

La plus haute juridiction allemande a exigé aujourd'hui la légalisation d'un «troisième sexe» sur les actes de naissance, ce qui devrait faire de l'Allemagne le premier pays en Europe à le reconnaître officiellement.

La Cour constitutionnelle a donné à la chambre des députés jusqu'à «fin 2018» pour voter la légalisation d'un troisième sexe sur les registres de naissance, à côté des mentions masculin et féminin, selon la décision de la juridiction consultée par l'AFP.

La juridiction basée à Karlsruhe invite les députés à introduire dans les documents concernés une mention telle que «inter», «divers» ou toute autre «désignation positive du sexe».

Jusqu'à présent, il était possible en Allemagne depuis mai 2013 de ne pas renseigner le champ relatif au sexe en le laissant vide, les intéressés pouvant ensuite, au cours de leur vie, soit faire le choix d'un sexe masculin ou féminin, soit garder la mention du sexe non renseignée.